

Je me réjouis vraiment que l'amendement présenté par Guillaume Gouffier Valente à l'amendement mettant fin à la double incrimination ait repris - sous une forme améliorée - l'exigence que le Sénat ait fait valoir pour interpellé et juger des ressortissants de ces pays.

En revanche, je suis désolé que au Sénat le verrou, celui de la « résidence subsisté et même soit renforcé par une rédaction complexe ! Il fallait simplement écrire, comme

à dit ma collègue et amie Cécile Untermaier à l'Assemblée il suffisait que la personne mise en cause « se trouve en France ». Comme l'a dit, il y a longtemps déjà, Robert Badinter, il est évident que les auteurs des crimes relevant de la Cour pénale internationale ne résident pas régulièrement et tranquillement en France !

Avec toutes les associations qui œuvrent pour cette juste cause, le combat devra donc continuer pour obtenir enfin la levée de cet ultime verrou.

Jean-Pierre Sueur